

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre des activités de l'Académie européenne des brevets de l'OEB.

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

La présente déclaration fait référence au traitement des données à caractère personnel pour l'ensemble des activités de publication et des événements organisés par l'Académie européenne des brevets, que ce soit sur site ou en ligne et indépendamment des outils en ligne utilisés afin de gérer l'évènement. La présente déclaration porte sur le traitement des données à caractère personnel de toutes les personnes concernées (comme les participants, enregistrés et/ou sélectionnés en tant que personnes présentes, les intervenants, les contributeurs, les conseillers et les auteurs) y compris le traitement de matériel audio et audiovisuel pour les podcasts, les enregistrements vidéo et leur publication. Elle fait également référence à l'organisation et à la mise en œuvre de programmes de recherche pris en charge par l'Académie européenne des brevets, y compris la sélection de candidats appropriés et des projets de recherche qu'ils proposent ainsi que la remise des prix (par ex. dans le cadre du programme de recherche académique).

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

Cette déclaration porte sur le traitement de données à caractère personnel dans le cadre des activités de l'Académie européenne des brevets de l'OEB.

Ces activités concernent l'organisation et la tenue d'évènements (avec notamment les cours en ligne et sur site, les cours magistraux, les séminaires, les conférences, les ateliers, les stages ainsi que d'autres offres).

Ces événements peuvent également être diffusés en direct et enregistrés et les enregistrements être publiés sur les plateformes internes de l'OEB (par ex. l'Intranet, le

centre d'apprentissage en ligne de l'Académie européenne des brevets ou la page interne de l'OEB consacrée aux podcasts) et/ou les plateformes externes (par ex. le site Internet de l'OEB et les plateformes de podcasts) ou les réseaux sociaux (par ex. YouTube, LinkedIn, Twitter, Facebook) à des fins publicitaires et éducatives. Veuillez noter que même si l'OEB peut utiliser ces réseaux sociaux afin de diffuser des informations sur des initiatives et de promouvoir ces dernières, cela ne signifie en aucun cas que l'OEB approuve ces réseaux ni leur politique de confidentialité.

Si, pendant un évènement, le public est autorisé à poser des questions, l'OEB peut utiliser la plateforme de questions-réponses Slido ainsi que les fonctions de chat/commentaire sur les réseaux sociaux.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la manière dont l'OEB traite vos données à caractère personnel en utilisant la plateforme Slido, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.sli.do/terms#privacy-policy>. Veuillez noter que vous pouvez choisir directement sur Slido si vos questions, commentaires et/ou avis sont publiés de manière publique ou anonyme lors d'un évènement.

Quelle que soit la plateforme utilisée pour les questions-réponses, l'OEB enverra votre question, lorsqu'il la recevra, au modérateur qui à son tour informera l'intervenant/le présentateur avec la mention de votre prénom uniquement sans autre information personnelle concernant la personne posant la question et sans photo ou vidéo de cette personne.

Les aspects du traitement des données décrits ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des activités susmentionnées.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- pour l'organisation et la tenue d'évènements (point 1(b) ci-dessus), nous pouvons traiter votre nom, votre adresse électronique, votre adresse postale, les informations relatives à votre société ou votre organisation, les factures et les informations relatives au paiement. Par ailleurs, l'OEB peut traiter les biographies des intervenants afin de faire la publicité de l'évènement en vue de l'inscription. Ces biographies sont généralement rédigées et fournies par les intervenants eux-mêmes et soumises à l'OEB.
- En ce qui concerne les évènements sur site, la DP Communication organise l'évènement via une agence en contactant les intervenants et l'ensemble des participants afin d'organiser la restauration, respecter les différents régimes alimentaires et les autres préférences. Dans le cas où des évènements sont enregistrés, il sera procédé au traitement des données relatives aux

enregistrements vidéo ou audio des intervenants. L'intervenant et les participants seront informés à l'avance que l'OEB a l'intention d'enregistrer la contribution de l'intervenant et de mettre sur Internet l'enregistrement, ou un extrait de ce dernier, accompagné d'autres matériels, à disposition des participants au séminaire/à la conférence et à toute autre personne payant une contribution appropriée à l'OEB afin de couvrir les frais administratifs de l'OEB, ou à titre gratuit. Par ailleurs, les commentaires, les questions et les avis postés en utilisant Slido ou une fonction de chat sur les réseaux sociaux sont traités, si vous choisissez de les publier sans activer la fonction anonyme.

Le traitement ne doit faire l'objet d'aucune prise de décision automatisée, y compris un profilage. Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires en dehors de l'OEB qui ne sont pas mentionnés aux articles 8(1), (2) et (5) du RRPD, à moins qu'un niveau approprié de protection soit garanti. En l'absence d'un niveau de protection adapté, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et que la personne concernée puisse faire valoir ses droits et dispose de voies de recours effectives, ou que si des dérogations pour des situations spécifiques en vertu de l'article 10 RRPD s'appliquent.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de l'Académie européenne des brevets, qui fait partie la Direction principale Intelligence brevets, et agit en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

4. Qui a accès aux données à caractère personnel vous concernant et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires que ceux mentionnés dans la présente déclaration.

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du « besoin de savoir » au personnel de l'OEB travaillant au sein de l'Académie européenne des brevets et aux équipes internes et aux fournisseurs externes de la Direction principale Communication.

Les données à caractère personnel (comme les enregistrements des événements et les

autres supports audiovisuels) peuvent être mises à disposition des agents de l'OEB via des outils de communication interne comme le site web interne "Intranet" et au public en général lorsqu'elles sont publiées sur Internet.

Par ailleurs, concernant la mise en œuvre de programmes de recherche, les données à caractère personnel seront partagées avec :

- d'autres départements de l'OEB qui s'intéressent à ce domaine spécifique de la PI et qui pourraient collaborer avec le candidat dans le cadre du projet de recherche sélectionné par l'OEB (par ex. l'unité de l'économiste en chef, DP Intelligence brevets, le département droit des brevets, le département Business Information Technology)
- des pairs examinateurs externes, évaluant le projet de recherche proposé par le candidat dans sa candidature en fonction des critères de sélection communiqués.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous adoptons des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel de toute destruction, perte, altération accidentelle ou illégale, ainsi que de la divulgation non autorisée ou de l'accès non autorisé à ces données.

L'ensemble des données à caractère personnel est enregistré dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (par exemple : contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politiques de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (par exemple : audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- interventions en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.
- Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs

obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDPatentIntelligence-DPL@epo.org

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons, par conséquent, à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a) RRPD qui dispose que

« le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ».

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

La durée de conservation des données dépend de la finalité de l'enregistrement des données : catégorie :

(a) les coordonnées pour les listes de diffusion et les alertes sont conservées jusqu'à ce que les personnes concernées se désinscrivent elles-mêmes de la liste de diffusion ;

(b) événements : jusqu'à la fin de l'évènement et les coordonnées indiquées lors de l'inscription sont ensuite conservées à des fins de diffusion (voir catégorie (a)). L'Académie ne conserve que les coordonnées et supprime les autres informations qui auraient pu être recueillies ;

(c) programmes et projets de recherche : les données relatives aux candidats retenus seront incluses dans l'Accord et conservées aussi longtemps que l'Accord est appliqué conformément à la politique de conservation des contrats (12 ans actuellement). Les données à caractère personnel des candidats qui ne sont pas retenus sont détruites un an après leur acte de candidature, mais l'adresse électronique sera conservée à des fins de diffusion (catégorie (a)).

Les enregistrements sonores, vidéo et audiovisuels/les photographies de réunion/événements et les podcasts peuvent être conservés jusqu'à 25 ans à des fins pédagogiques, institutionnelles, historiques, informatives et/ou promotionnelles. De telles données peuvent être publiées sur l'Intranet de l'OEB, le site Internet de l'OEB ou mis à disposition via les autres canaux de réseaux sociaux de l'Office ou le portail du centre en ligne. En ce cas, la diffusion de données à caractère personnel sera limitée autant que possible, par exemple, en ne gardant que le prénom, le nom et les photographies.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse PDPatentIntelligence-DPL@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si l'issue du réexamen ne vous convient pas, le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.